

## **COMPTE-RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL** **DU MARDI 9 JUIN 2009**

Conseillers municipaux absents et excusés : Mme Marie-Agnès TOURNON ; Mrs Simon LIARD et Sébastien BOITON (qui a donné procuration à M. Michel MOREL, Maire).

Secrétaire de séance : M. Gilbert PONCET

Observation sur le compte-rendu de la dernière réunion du Conseil Municipal : néant

Pour la première fois, le conseil municipal a pu prendre connaissance des dossiers et questions du jour sur écran, puisque un vidéo projecteur a été installé dans la salle de la mairie.

### **I. URBANISME ET CONSTRUCTION :**

Dossiers examinés :

- Déclaration préalable :

- déposée le 22 Mai 2009 par Melle MOLLIER-SABET Christelle, (SCI M.C) 141 rue du Vallon de Lamartine à VIRIEU, pour la création d'une chambre dans les combles (aménagement des combles existants) et pose de 2 velux sur le toit ; remplacement de 8 fenêtres existantes. Section AB n° 225 = 781 m<sup>2</sup>. Zone au P.O.S : UA. Propriété située dans le périmètre du château. Avis du C.A.U.E demandé. Un avis favorable est donné.

- déposée le 6 Juin 2009 par ZAC Océanis, boulevard de l'Université à ST NAZAIRE, pour Agence de M. Didier REYNAUD, 20 rue du Château à VIRIEU : changement de signalétique sur la façade du cabinet d'assurances (désormais : Allianz). Propriété cadastrée section AB n° 243 = 274 m<sup>2</sup>, zone UA au P.O.S, située dans le périmètre du château. Un avis favorable est donné.

Déclaration d'Intention d'Aliéner : déposée par étude de Maître BAUD, 34 rue Gambetta à 38490 LES ABRETS pour la vente de la propriété de Mme CREMEL Magali située 80 Place Henri Clavel à VIRIEU. Propriété cadastrée section AB n° 268 = 542 m<sup>2</sup>. Zone au P.O.S : UA. Prix de vente : 137 000.00 € dont 4 300.00 € meubles meublants. Acquéreur : Monsieur Bernard ORSET de 69970 MARENNES. La commune n'entend pas exercer son droit de préemption.

Extension de la Halle de Sports : un courrier a été adressé fin mai au Président de la Cté de Communes de Virieu-Vallée de la Bourbre confirmant que la commune était favorable au projet d'extension de la halle de sports. La commune est donc prête à céder le terrain nécessaire sur la parcelle AD 161 pour la réalisation de ce projet. Lorsqu'il sera plus avancé, les élus définiront ensemble la surface du terrain à acquérir par la Cté de Communes.

Plan Local d'Urbanisme : une première réunion d'information avec Mme Valérie SERRATRICE, chargée de l'élaboration du PLU et la Commission d'Urbanisme a eu lieu hier après midi en mairie. Le calendrier a été fixé. La prochaine réunion aura lieu : le lundi 21 Septembre 2009 à 14 h 30 mn.

Pass Foncier : une réunion s'est tenue en mairie le 25 Mai avec des membres d'Epergos et S.D.H. pour leurs 6 lots situés derrière les HLM La Colombette.

Epergos est le collecteur du 1% logement qui travaille avec SDH sur ce projet, le Pass Foncier est pour aider les personnes aux revenus modestes désirant construire.

Monsieur le Maire explique à l'assemblée les conditions nécessaires pour pouvoir bénéficier du Pass Foncier.

S'en suit une discussion et le conseil municipal délibère et accepte de participer à 6 Pass Foncier dans le cadre de cette opération d'S.D.H.

**OBJET : MISE EN PLACE DU DISPOSITIF DU PASS FONCIER ET SUBVENTION HABITAT POUR 6 LOTS DE S.D.H « LE CLOS DES LYS » :**

Monsieur le Maire indique à l'assemblée qu'une réunion s'est tenue le 25 Mai dernier avec S.D.H et Epergos pour expliquer ce qu'est le Pass Foncier. La Société Dauphinoise de l'Habitat, dont le siège est à Echirolles, a déposé récemment en mairie une demande de permis d'aménager pour 6 lots (de 800 à 900 m<sup>2</sup>) situés en prolongement des HLM La Colombette leur appartenant. Epergos est le collecteur du 1% logement travaillant avec SDH sur ce projet. Le Pass Foncier a été créé pour aider les personnes aux revenus modestes à devenir propriétaire de leur terrain et de leur maison d'habitation.

Le Pass Foncier permet à ces personnes :

- de financer dans un premier temps la construction de leur maison
- de rembourser dans un second temps le terrain.

Le Pass Foncier permet :

\* de bénéficier d'une aide de la commune en fonction du nombre de personnes occupant le logement :

- 3 000 € pour 1 à 3 personnes
- 4 000 € pour 4 personnes ou plus.

Le Pass Foncier permet aux ménages de différer l'acquisition du foncier pendant toute la période de remboursement des prêts qu'ils auront souscrits pour la construction de leur logement, sachant que ce différé peut atteindre 25 ans et que le taux de TVA sera réduit à 5.5 %.

Trois conditions doivent être réunies pour obtenir un Pass Foncier et ainsi percevoir une « subvention Habitat » :

- Etre primo-accédant de sa résidence principale,
- Respecter les conditions de ressources
- Bénéficier d'une aide à l'accession sociale à la propriété attribuée par une ou plusieurs collectivités locales.

Monsieur le Maire demande au conseil municipal de se prononcer sur l'opportunité d'instaurer ou non le Pass Foncier pour les 6 lots de S.D.H dénommés : « Le Clos des Lys ».

Après échanges de vues, le Conseil Municipal à l'unanimité :

\* ACCEPTE de participer à 6 Pass Foncier maximum sur l'opération de S.D.H « Le Clos des Lys »,

\* SUBORDONNE l'engagement au renforcement du dispositif de sécurisation des ventes par Epergos,

\* INDIQUE que pour faciliter la démarche des accédants, la réception et l'instruction de la demande de subvention seront assurées par l'agence Epergos, organisme collecteur, en liaison

avec les services de la commune, étant précisé que la décision d'attribution de la subvention sera prise par la commune de VIRIEU,

\* PREND en charge la dépense dans le cadre du budget communal,

\* INDIQUE que la commune demandera aux bénéficiaires le remboursement total de la subvention versée par la commune de VIRIEU en cas de revente du bien dans les 10 ans de l'octroi de la subvention pour toute autre cause qu'un accident de la vie (divorce, chômage, mobilité professionnelle à plus de 50 km, décès d'un des membres de la famille).

\* AUTORISE le Maire à poursuivre la procédure et à signer tous documents nécessaires à cette opération.

=====

#### Lotissement BLANC (Bouygues Immobilier) :

Suite au courrier de la mairie demandant à la Sté Bouygues Immobilier de prendre en charge le renforcement du réseau électrique pour ce lotissement, ceux-ci ont répondu par la négative.

#### Résidence du Parc (rue de la gare) :

Une demande d'alimentation EDF a été transmise lors du dépôt du dossier de permis de construire. La réponse est arrivée hier matin : un renforcement du réseau électrique est nécessaire pour ces logements. Le montant estimatif de ces travaux (à charge de la commune) est de : 12 411.75 €. La longueur totale du raccordement est de 50 mètres (en dehors du terrain d'assiette de l'opération).

Concernant les deux dossiers ci-dessus, Gilbert PONCET va rencontrer M. RABATEL à la D.D.E de BOURGOIN-JALLIEU.

Révision simplifiée n° 1 du P.O.S : Monsieur Pierre BLANCHARD, Commissaire Enquêteur, a tenu sa 2ème permanence le mardi 26 Mai au matin à la mairie.

Aucune personne ne s'est déplacée durant cette enquête publique.

## **II. VOIRIE :**

- Le Maire indique que dans le cadre des travaux au stade de foot, l'entreprise COSEEC a fait parvenir un devis pour la fourniture d'un enrouleur à turbine pour l'arrosage d'un montant de 2 000 € H.T, soit 2 392 € TTC. Ce devis a été validé.

- Centre de Soins de Virieu : une réunion a eu lieu hier avec l'architecte et les entreprises concernant l'entrée. Etaient présents le maire et Gilbert PONCET. Une demande de participation de la commune a été faite. Ces travaux d'aménagement seront chiffrés par M. CHABOUD de la D.D.E. Monsieur le Maire demande quelle est la position du conseil municipal à ce sujet ; si participation il y a, à quelle hauteur ? L'assemblée préfère aménager des parkings pour les visiteurs sur la parcelle qui pourrait être cédée par le centre de soins.

Henri RIVIERE informe le conseil que les travaux de remise en état des voies communales débiteront fin juin, début juillet.

Les travaux vers la roue à aube se poursuivent : remise en place de la caillasse, trois emplacements créés pour disposer des tables de pique-nique, les grilles ont été peintes, pour les toilettes : le petit toit refait en tuiles et un lavabo mis.

## **III. TRAVAUX BATIMENTS :**

Gilles BREDA, adjoint aux bâtiments fait le point des travaux en cours ou effectués.

- au stade les jeux ont été réparés et repeints.

- trois garages pour vélos ont été placés dans la commune ; les bancs publics rénovés.
- les marquages au sol ont été effectués sauf la traversée du bourg. Nous attendons la peinture qui était en rupture de stock. Du matériel a été acheté, notamment un groupe électrogène.
- au bureau du C.C.A.S (ancien bâtiment du district) : les travaux ont commencé. Le carreleur doit intervenir.
- une importante quantité de matériel de bureau a été récupérée par la commune. Ce matériel provient du crédit agricole qui change ses locaux. Cela aidera à l'aménagement des nouveaux bureaux, rue de barbenière.

Les travaux à venir :

- \* vers le barrage, le lavoir est à nettoyer. Toiture à refaire et peinture.
- \* au cimetière : pour la mise en place prochaine d'un colombarium, il conviendra de modifier le mur et de créer une plateforme.
- \* à l'ancienne mairie : des chenaux sont percés du côté du préau.
- \* rue du château : des regards sont endommagés.

- Association OSEZ : a transmis une prolongation de contrat du 1<sup>er</sup> Juin au 30 Juin 2009 pour M. VENET Franck. Le conseil municipal délibère pour approuver cette prolongation de contrat.

**OBJET : APPROBATION PROROGATION DU CONTRAT CONCLU PAR L'ASSOCIATION OSEZ POUR M. FRANCK VENET A COMPTER DU 1<sup>er</sup> JUIN 2009 :**

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal sa délibération du 31 Mars dernier approuvant le contrat de mise à disposition conclu par l'Association OSEZ, Association Intermédiaire, Chemin de Rhodes à LA TOUR DU PIN, Isère, pour l'emploi de M. Franck VENET.

Monsieur le Maire indique que plusieurs petits travaux de maçonnerie restent à réaliser, et en accord avec l'Association OSEZ, il vient de recevoir la prorogation du contrat de M. VENET du 1<sup>er</sup> Juin 2009 au 30 Juin 2009.

Le Conseil Municipal, après étude et délibération et à l'unanimité :

- DONNE son accord pour renouveler le contrat de M. Franck VENET, domicilié à ST DIDIER DE BIZONNES, à compter du 1<sup>er</sup> Juin 2009,
- AUTORISE le Maire à signer le dit contrat et toutes les pièces se rapportant à ce dossier,
- INDIQUE que ce contrat pourrait être à nouveau prorogé à partir du 1<sup>er</sup> Juillet 2009 si les travaux de maçonnerie dans la commune ne sont pas terminés.
- INDIQUE que les crédits nécessaires au paiement seront prélevés à l'article 6218 du Budget Primitif 2009.

=====

- Orgues : M. BROTTIER, Technicien Conseil est venu le 18 Mai 2009 voir cet instrument et a établi un dossier technique. Dans son rapport il a indiqué que l'estimation des travaux faite par M. PROMONET pouvait être acceptée.

Un courrier a été envoyé à la manufacture d'Orgues Promonet pour demander la réactualisation de leur devis. Il s'élève à 6 338.00 € H.T.

Le conseil municipal délibère pour demander une subvention auprès de la D.R.A.C et du Conseil Général, service culture et patrimoine.

**OBJET : APPROBATION DEVIS POUR RELEVAGE DE L'ORGUE DE L'EGLISE DE VIRIEU ET DEMANDE DE SUBVENTION POUR CES TRAVAUX :**

Monsieur le Maire indique au Conseil Municipal qu'en début d'année un devis avait été établi par la Manufacture d'Orgues Promonet de RIVES, chargée de l'entretien annuel de l'Orgue classé Monument Historique.

Suite à la visite du Technicien Conseil des orgues protégés du ministère de la Culture, le 18 Mai dernier, un compte rendu a été établi, et une demande de réactualisation du premier devis a été faite auprès de la Manufacture d'Orgues Promonet, 8 rue du 14 Juillet à 38140 RIVES.

Monsieur le Maire informe l'assemblée qu'il vient de recevoir le devis pour le relevage de l'orgue, réactualisé. Il s'élève à 6 338.00 € H.T, soit : 7 580.24 € TTC.

Le Conseil Municipal, après étude du dossier, à l'unanimité et en plein accord avec le Maire :

- DONNE son accord pour ces travaux de relevage de l'orgue de l'église,
- APPROUVE le devis de restauration de la manufacture d'Orgues Promonet d'un montant de : 6 338.00 € H.T, soit 7 580.24 € TTC.
- SOLLICITE pour ces gros travaux, une subvention aussi élevée que possible auprès :
  - \* du Conseil Général de l'Isère, Service Culture et Patrimoine,
  - \* de la Préfecture de la Région Rhône-Alpes, Direction Régionale des Affaires Culturelles,
- AUTORISE le Maire à signer toutes les pièces se rapportant à ce dossier.

=====

- Photocopieur mairie : une demande a été faite auprès de M. FREY, technicien pour l'acquisition d'un photocopieur couleur, l'actuel étant en noir et blanc et non relié aux ordinateurs. Un contrat d'entretien pour 3 ans est joint au courrier, location mensuelle de 219.38 € H.T. Le conseil municipal délibère pour approuver le contrat de location et d'entretien.

**OBJET : APPROBATION CONTRAT LOCATION PHOTOCOPIEUR COULEUR D-COLORMF201 OLIVETTI :**

Monsieur le Maire indique à l'assemblée qu'il a demandé récemment au technicien, installateur du matériel informatique à la mairie, une proposition commerciale pour la location d'un photocopieur système numérique couleur multifonction, références d-ColorMF201 OLIVETTI. Le devis total établi pour ce copieur est de : 6 250.00 € H.T, soit 7 475.00 € TTC. La durée de location envisagée est de 36 mois. C'est une proposition de contrat de location évolutive : possibilité de financer l'ensemble de la solution et d'évoluer à tout moment du contrat, sans aucune contrainte. Les 36 loyers mensuels seront de : 219.38 € H.T. La garantie est de 3 ans également.

Le Conseil Municipal, après études du dossier, à l'unanimité :

- DONNE son accord pour louer pendant 36 mois, ce photocopieur système numérique couleur multifonction Olivetti, référence : d-ColorMF201, au tarif mensuel de 219.38 € H.T.
- APPROUVE le contrat de location de Factum Finance, dont l'agence régionale est :17 rue Dugesclin à 69006 LYON.
- APPROUVE le contrat d'entretien de 3 ans,
- AUTORISE le Maire à signer toutes les pièces se rapportant à ce dossier

=====

#### **IV. COMPTE-RENDU DES COMMISSIONS :**

- Commission Culturelle : Raoul TARTAIX donne à l'assemblée le compte rendu de la réunion du 10 Mai 2009. La fête de la musique se prépare. Le char sera placé sous les halles dès le vendredi. Une proposition de subventions exceptionnelles est faite pour indemniser les personnes y participant.

Le conseil municipal délibère pour attribuer des subventions exceptionnelles à trois associations de la commune participant à la fête de la musique.

#### **OBJET : SUBVENTIONS EXCEPTIONNELLES ATTRIBUEES AUX ASSOCIATIONS POUR LA FETE DE LA MUSIQUE DU 21.06.2009 :**

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que cette année, la commission culturelle va organiser la Fête de la Musique, le dimanche 21 Juin prochain, toute la journée, dans différents lieux de la commune.

A 10 h 30 : concert d'orgues à l'église ; 11 h 30 : démonstration de step et hip-hop sur la place et 12 h : apéritif offert par la municipalité.

L'après-midi : à 15 h 30 : concert de la chorale Crescendo à la Maison de Retraite « Les Tournelles » ; 17 h : le groupe de Jazz « Les Maris Cléments » sous les halles et à 18 h 15 : percussions de Jean-Noël PION devant le parking de la salle des fêtes.

Monsieur le Maire indique à l'assemblée qu'une subvention exceptionnelle pourrait être versée aux trois associations concernées par ces prestations, à savoir : l'association des Amis de l'Orgue ; la chorale Crescendo et l'Association Plexus.

Le Conseil Municipal, après étude et délibération, et en plein accord avec le Maire :

- DECIDE d'attribuer les subventions exceptionnelles suivantes aux associations participant à la fête de la musique le 21 Juin 2009 :
  - Association des Amis de l'Orgue : 250 €
  - Chorale Crescendo : 275 €
  - Association Plexus : 100 €
- INDIQUE que les crédits sont prévus à l'article 6574 du Budget Primitif 2009, rubrique divers.

=====

Dans le cadre de la programmation future, la Cie Pas de Loup a adressé un contrat en double exemplaire pour le spectacle qui sera donné le 21 Novembre prochain à la salle des fêtes de Virieu. Le conseil municipal délibère et approuve ce contrat.

#### **OBJET : APPROBATION CONTRAT DE CESSION POUR SPECTACLE DU 21.11.2009 « POUSSIÈRES » :**

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que dans le cadre des manifestations organisées par la Commission Culturelle Communale, il vient de recevoir de La Compagnie Pas de Loup, « Le Clos » à 38880 AUTRANS, un contrat de cession du droit d'exploitation, en double exemplaire pour le spectacle « Poussières... » d'Isabelle Raquin et Nicolas Lanier, qui sera donné à la salle des fêtes de VIRIEU le samedi 21 Novembre 2009 à 17 h 30 mn.

Le coût de cette représentation est de 860.00 € TTC

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, et en plein accord avec le Maire :

- APPROUVE le contrat de cession du droit d'exploitation pour le spectacle « Poussières... » de la Compagnie Pas de Loup du 21 Novembre 2009,
- AUTORISE le Maire à signer le dit contrat et à retourner un exemplaire à La Compagnie Pas de Loup « Le Clos » à 38880 AUTRANS,

- INDIQUE que tous les frais relatifs à ce spectacle seront réglés à l'article 6232 du Budget Primitif 2009.

=====

Raoul TARTAIX informe l'assemblée du souhait de la participation de la commission culturelle au prochain comice agricole par le biais de trois comédiens animateurs ce week-end là. Les démarches sont en cours.

Il indique également qu'il était en stage aujourd'hui sur le thème « le développement culturel en milieu rural ».

Les ateliers de l'Association Plexus seront présentés les 10, 13 et 21 juin prochains.

- Commission Affaires Sportives et Animations :

- Animations :

\* Préparation du Comice Agricole : Gilles PONCHON confirme que le comité d'organisation va intégrer la commission culturelle et les associations. Les trois comédiens évolueront la journée du dimanche.

Les prochaines réunions d'organisation auront lieu le 17 Juin et le 26 Juin avec les communes participantes.

\* Tennis Club : l'assemblée générale s'est tenue le 29 Mai dernier devant une assemblée peu nombreuse. Beaucoup de projets sont à l'étude ou en cours, notamment la formation de l'entraîneur. Le stage de remise à nouveau est de 700 €.

Concernant le mur d'entraînement, il n'est plus utilisé.

\* Cté de Communes : à la réunion du 24 Juin, seront examinées les demandes de subventions des associations.

\* Slalom automobile : 130 pilotes sont déjà inscrits, et quelques uns sont sur liste d'attente. Le Maire a demandé au Conseil Général si les talus pouvaient être débroussaillés un peu plus haut le long de la RD 17. Ce n'est pas possible : la flore étant composée dans ce secteur d'orchidées sauvages.

- Sports : Franck LEWILLON indique que l'assemblée générale du club de Basket aura lieu le vendredi 12 Juin à la salle des fêtes.

Il donne au conseil les résultats de la saison pour les différentes équipes de foot et précise que l'assemblée générale du C.S.V se tiendra le 27 Juin 2009 à 17 h à la salle des fêtes.

- Commission Informations – Communication :

Bénédicte HABIB informe l'assemblée de l'évolution de l'élaboration de la plaquette sur Virieu qui comportera 4 volets. Les textes sont en cours de finalisation.

Le bulletin municipal est chez l'imprimeur. Pour le prochain bulletin, il sera demandé à toutes les associations de corriger leurs articles.

Lors du comice agricole : mise en place d'un stand : plans, nouveaux dépliants, et coordonnées du site Internet pourraient être présentés pour faire connaître la commune.

Site Internet : le conseil municipal délibère pour la création du site Internet :

**OBJET : CREATION D'UN SITE INTERNET POUR LA COMMUNE DE VIRIEU :**

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal de la proposition faite par la S.A.R.L Univers Demain, 9 chemin du Gard à 38690 CHABONS, de mettre à disposition de la commune de VIRIEU un outil de réalisation de son site Internet.

A partir d'une maquette fournie par la S.A.R.L Univers Demain, les services municipaux auront la possibilité de saisir et mettre à jour les informations qu'ils auront librement choisies concernant la vie locale, le conseil municipal, les activités économiques et

touristiques, les associations... la commune assurant, en cas de besoin, la déclaration auprès de la Commission Nationale Informatique et Libertés des fichiers mis en ligne.

Le coût forfaitaire de cette prestation est de : 1 206.00 € H.T, soit 1.442.37 € TTC. Il comprend, outre la fourniture de la maquette, la création de 4 catégories : mairie, vie pratique, social et solidarité, enfance et jeunesse ; la réservation d'un nom de domaine et l'hébergement pro pour le site :

[www.mairie-virieu.fr](http://www.mairie-virieu.fr)

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

- ACCEPTE de réaliser le site Internet de la commune aux conditions proposées par la S.A.R.L Univers Demain,
- DONNE pouvoir au Maire pour signer tous documents nécessaires à la validation de cet engagement,
- INDIQUE que les crédits correspondants sont inscrits à l'article 205 du Budget Primitif.

=====

La Sté Univers Demain a transmis en mairie un contrat pour mettre en œuvre l'outil « démarches en ligne ». Le montant du devis est de : 400 € H.T pour la mise en place du service de co-marquage ; l'abonnement annuel est de 178 € H.T. Le conseil municipal délibère pour approuver ce contrat d'adhésion à « service-public local ».

**OBJET : APPROBATION D'UN DEVIS ET DU CONTRAT POUR LES DEMARCHES EN LIGNE « SERVICE-PUBLIC-LOCAL » :**

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que l'entreprise Univers Demain, créateur du site Internet, a fait parvenir un devis service de co marquage sur le site Internet. La mise en place de ce service de co-marquage permet aux sites web locaux de rediffuser le guide des droits et démarches de service-public.fr en le complétant par des informations locales : coordonnées d'organismes, téléservices locaux... Ce devis s'élève à : 400.00 € H.T, soit 478.40 € TTC.

D'autre part, il est noté sur le devis un abonnement annuel de 178.00 € H.T à ce service. Cet abonnement sera facturé par la Caisse des Dépôts. Un contrat d'adhésion est joint au devis.

Le Conseil Municipal, après avoir pris connaissance du dossier, et à l'unanimité :

- DECIDE :

\* d'approuver le devis d'Univers Demain d'un montant de 400.00 € H.T, soit 478.40 € TTC,  
\*d'approuver le contrat joint pour les démarches en ligne et ainsi adhérer à « Service-Public-Local » pour une durée d'une année à compter de la date de signature de la convention par les deux parties.

Le total des frais d'adhésion H.T est de : 178.00 €H.T, soit 212.89 € TTC.

- DONNE pouvoir au Maire pour signer le devis et le contrat et toutes les pièces se rapportant à ce dossier,

- INDIQUE que les crédits seront prélevés à l'article 205 du Budget Primitif 2009.

=====

Place du Trêve : le maire précise qu'une nouvelle signalétique va être mise en place dans ce secteur. Les panneaux seront allégés.

Château de Pupetières : il sera indiqué sur les panneaux depuis VIRIEU.

- C.C.A.S :

Jean-Philippe REPIQUET indique que le bénéfice de la « rando-patates » est de 456 €. Une réunion, le 18 Mai dernier, a permis de faire le point sur la Banque Alimentaire qui fonctionne bien.

Comme il était prévu, une machine à hot-dog a été achetée ce jour. Elle sera utilisée le week-end prochain lors du slalom.

- S.I.V.U des Ecoles Publiques :

Raoul TARTAIX fait le point sur les travaux qui doivent démarrer le 1<sup>er</sup> Juillet prochain. Un appel d'offres a été lancé pour les fondations.

Le S.I.V.U crée un poste d'Adjoint Administratif de 2<sup>ème</sup> classe (20 h par semaine). Les candidatures sont ouvertes jusqu'au 30 juin 2009. L'embauche est au 1<sup>er</sup> septembre 2009. Concernant la prochain rentrée scolaire : beaucoup de pré-inscriptions pour l'instant mais seulement deux effectives à ce jour.

La fête de l'école aura lieu le vendredi 26 Juin 2009.

- Commission « Jeunes » :

Patrick GACHON donne le compte-rendu de la dernière réunion de la commission.

Concernant le skate parc, il serait situé sur la zone bitumée. Des barrières de sécurité seraient mises pour fermer toute la zone aux motos, mais un passage serait prévu pour les poussettes et petits vélos.

Le maire a rencontré CASAL SPORT pour la fourniture des références Skate ; d'autres devis sont en attente.

**V. QUESTIONS DIVERSES :**

\* Commission d'Appel d'Offres : La délibération du 5 Mai 2009 est à modifier, Henri RIVIERE était déjà membre suppléant de la C.A.O. Le conseil municipal délibère pour désigner un membre suppléant.

**OBJET : DESIGNANT D'UN MEMBRE SUPPLEANT A LA COMMISSION D'APPEL D'OFFRES :**

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal sa délibération du 5 Mai 2009 désignant des membres et des délégués à différentes commissions et organismes de coopération intercommunale suite à la démission d'un conseiller municipal.

Concernant la Commission d'Appel d'Offres, il convient de désigner un nouveau membre suppléant, M. Henri RIVIERE étant déjà membre de la C.A.O.

Le Conseil Municipal, en plein accord avec le Maire,

- DESIGNNE Monsieur Gilles PONCHON en qualité de membre suppléant à la Commission d'Appel d'Offres en remplacement de Monsieur Michel DIZIN.

=====

\* Permis Poids lourds : un devis à été demandé à l'auto-école Charton pour la préparation au permis C de l'Adjoint Technique Principal. Coût : 1910 € TTC. Un accord est donné.

\* A.G.F : réception en mairie du contrat d'assurance pour la remorque communale Chauveau. La cotisation annuelle TTC s'élève à : 91.69 €, pour la période du 26.05 2009 au 05.11.2009 : 34.07 €. Le conseil municipal délibère et approuve ce contrat d'assurance.

**OBJET : APPROBATION CONTRAT D'ASSURANCE AGF POUR REMORQUE :**

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'il a reçu des assurances A.G.F un contrat d'assurance pour la remorque communale immatriculée : 568 DGW 38 d'une valeur à neuf de : 6 934.00 €. Un karcher sera fixé sur cette remorque. Pour assurer le tout, le montant de la cotisation proposée est de : 34.07 € TTC qui se décompose ainsi : 9.94 € de cotisation et 24.13 € pour les frais et taxes, pour la période du 26.05.2009 au 05.11.2009. La cotisation annuelle TTC à la date d'effet étant de : 91.69 €.

Le Conseil Municipal, après avoir pris connaissance du dossier, à l'unanimité :

- APPROUVE le contrat d'assurance AGF pour la remorque communale sur laquelle sera fixé le karcher,
- AUTORISE le Maire à signer toutes les pièces relatives à ce dossier,
- INDIQUE que les crédits correspondants seront prélevés à l'article 616 du Budget Primitif 2009.

=====

\* Déclaration temporaire de buvette : selon la réglementation, le maire n'est pas autorisé à signer une autorisation de buvette temporaire dans une enceinte scolaire.

Renseignements pris auprès de l'A.M.I, un arrêté préfectoral du 4 Novembre 1997 permet de donner des autorisations de 1<sup>ère</sup> et 2<sup>ème</sup> catégories lors des kermesses ou fêtes d'écoles maternelles et primaires.

\* Collège Ravier de MORESTEL : a adressé la convention de cession de matériel à titre gratuit signé. Il s'agit d'une sauteuse basculante et de deux feux vifs que les employés du service technique devront récupérer. Le conseil municipal délibère pour attribuer une subvention exceptionnelle au foyer socio éducatif du collège.

**OBJET : SUBVENTION EXCEPTIONNELLE ATTRIBUEE A L'ASSOCIATION FOYER SOCIO EDUCATIF DU COLLEGE F.A RAVIER DE MORESTEL :**

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal sa délibération du 31 Mars 2009 approuvant une convention de cession de matériel à titre gratuit par le Collège Ravier de Morestel.

Monsieur le Maire indique qu'il vient de recevoir la convention signée et que désormais les employés communaux peuvent aller récupérer la sauteuse basculante et les deux feux vifs.

Une petite subvention pourrait être attribuée à une association du Collège Ravier en remerciements du don de ce matériel.

Le conseil municipal, après délibérations, et en plein accord avec le Maire :

- DECIDE d'attribuer à l'association F.S.E (Foyer Socio Educatif) La Fritillaire du Collège F.A Ravier, Place du Champ de Mars à 38510 MORESTEL, une subvention exceptionnelle de 50.00 € (cinquante euros), dont les coordonnées bancaires sont : 10096 18326 00040563401 55 à la Lyonnaise de Banque de Morestel.

Les crédits sont prévus à l'article 6574 du Budget Primitif 2009.

=====

\* Emploi d'un Adjoint Technique de 2<sup>ème</sup> classe et création du poste au 1<sup>er</sup> Septembre 2009 :

Suite à la réception de C.V et lettres de motivation, Le Maire et M. Gilles BREDA, Adjoint aux Bâtiments, ont rencontré dernièrement en mairie trois candidats potentiels.

- M. Michel BORNE, domicilié à VIRIEU
- M. Laurent MAGNIN, domicilié à BLANDIN
- M. Eddy LACROIX, domicilié à PANISSAGE

Les fonctions de l'employé technique qui sera embauché le 1<sup>er</sup> Septembre prochain ont été bien définies. Un listing détaillé a été présenté au conseil municipal.

Après validation par les adjoints et le maire, la candidature de Monsieur Eddy LACROIX qui se rapprochait le plus de la description du poste a été retenue.

Le conseil municipal a été informé de ce choix et les candidats se verront adresser un courrier précisant les suites données à leur candidature.

Le Maire a rencontré le service Gestion des Carrières du Centre de Gestion et obtenu les renseignements nécessaires à la création d'un poste d'Adjoint Technique de 2<sup>ème</sup> classe à temps complet, pour renforcer le service technique, après le départ en retraite du Garde-Champêtre.

Le conseil municipal délibère pour la création d'un poste d'Adjoint Technique de 2<sup>ème</sup> Classe à temps complet au 1<sup>er</sup> Septembre 2009 :

**OBJET : CREATION D'UN POSTE D'ADJOINT TECHNIQUE DE 2<sup>ème</sup> CLASSE AU 1<sup>er</sup> SEPTEMBRE 2009 A TEMPS COMPLET :**

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'il conviendra de réorganiser le service technique en fin d'année, suite au départ à la retraite de deux agents communaux.

Monsieur le Maire indique que le choix des élus est d'embaucher une personne comme Adjoint Technique de 2<sup>ème</sup> Classe au 1<sup>er</sup> Septembre prochain, à temps complet. Les fonctions de cet agent ont été définies et présentées à l'assemblée.

Le Conseil Municipal, après études et délibérations, et à l'unanimité :

- DONNE son accord pour la création d'un poste d'Adjoint Technique de 2<sup>ème</sup> Classe, à temps complet, au 1<sup>er</sup> Septembre 2009.

Toutes les formalités nécessaires seront faites auprès du Centre de Gestion, à savoir : déclaration de vacance de poste, publicité restreinte...

=====

\* informations :

- de l'association Plexus :

\* samedi 6 juin à 19 h, cour de l'ancienne mairie : spectacle de l'atelier théâtre des 7-10 ans et improvisations des ados.

\* mercredi 10 juin, salle des fêtes de Virieu : ateliers ouverts « initiation à la gym rythmique et jonglerie des 5-6 ans à 15 h et éveil corporel des 3-4 ans à 16 h 15.

\* samedi 13 juin, salle des fêtes de Panissage : « La méprise » de Marivaux , atelier théâtre des 10-13 ans à 19 h 30 ; « a quoi rêvent les jeunes filles » d'Alfred de Musset par l'atelier théâtre des ados à 21 h ; interventions des adultes sur des textes de Jean Claude Grimbart, et intermèdes musicaux par les élèves de l'atelier guitare.

\* dimanche 21 juin à 11 h 30, place Henri Clavel : démonstration de hip-hop.

- Invitation du Président de la Cté de Communes des Vallons de La Tour du Pin et du Maire à une conférence débat sur le thème : « Quelles collectivités territoriales pour demain ? » animée par M. André VALLINI, le jeudi 11 Juin 2009 à 18 h 30, salle équinoxe.

- Rallye club de la Bourbre : organisation du 11ème slalom automobile : dimanche 14 Juin 2009, essais chronométrés le matin et 2 manches de course l'après-midi.

- A.C.C.A : assemblée générale de la Sté de chasse le 19 Juin 2009 à la salle des fêtes.

- Maison de Retraite : pour les membres du conseil d'administration : soirée barbecue le vendredi 26 Juin 2009. Dès 15 h 30 : jeux de plein air, et vers 18 h : apéritif et repas.

- Sou des Ecoles : kermesse le vendredi 26 Juin 2009.

- Château de Pupetières : inauguration le 6 Juillet 2009 à 18 heures. Le château sera ouvert au public tous les jours de 11 h à 17 h du 6 Juillet au 16 Août et les 19 et 20 septembre 2009.

-=-=-=-=-=-